

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDARZEC

SÉANCE DU 02 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 août 2020  
Date d'affichage : 27 août 2020

L'an deux mille vingt, le deux septembre à dix-neuf heures quinze minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉDARZEC, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Yvon LE SEGUILLON, Maire.

### Présents :

LE SEGUILLON Yvon, BERTRAND Régis, LE COADOU Virginie, ROUZES Bernard, FLOURY Albert, JEZEQUEL Alain, LE MAREC IACONELLI Rose Marie, LE ROUX Alain, MOISAN Michel, LE LAY Sandrine, FLOURY Myriam, Elodie CLOUIN, LE QUERE Anne Lise.

Excusés : Gilbert LE HOUEROU procuration à Yvon LE SEGUILLON  
Camille MATHECADE

Secrétaire de séance : LE QUERE Anne Lise

**Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.**

### **PARTICIPATION A UNE ETUDE DE FAISABILITE D'UNE CUISINE CENTRALE :**

Le Maire fait part de la visite des Maires de Tréguier et Minihy Tréguier le 24 août en Mairie de Trédarzec pour évoquer le projet de cuisine centrale entre plusieurs Communes autour de Tréguier.

En raison de la mise en disponibilité de Christian Le Roi, cuisinier, élu Maire de Minihy Tréguier suite aux élections municipales de mars 2020, il n'y a plus de cuisinier pour la confection des repas des écoles du RPI Tréguier-Minihy Tréguier et du foyer logement de Tréguier. Un départ à la retraite d'une aide de cuisine vient compliquer davantage la situation. Pour cette année scolaire, l'hôpital de Tréguier fournira le plat principal et les agents des cuisines de la Commune de Tréguier prépareront les entrées et les desserts. Cette situation ne peut perdurer. Cela amène les élus de Tréguier et Minihy Tréguier à envisager la création d'une cuisine centrale permettant de mutualiser les coûts, les agents, les achats... Une étude de faisabilité est nécessaire avant d'aller plus loin dans le projet. Le Maire propose de participer financièrement à cette étude de faisabilité menée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor. Le coût serait de 7 000 euros à partager entre toutes les Communes et entités participantes au projet. Beaucoup de questions se posent : nombre de repas à livrer, cuisine dans un bâtiment existant ou nouveau bâtiment, pour quelles communes.

Alain Jézéquel fait remarquer que cela permettrait de garder la main sur la qualité des repas (fournisseurs locaux, menus). Régis Bertrand indique que la mutualisation permettrait une baisse des coûts des repas (économie d'échelle). Anne-Lise Le Quéré et Elodie Clouin soulèvent la préoccupation de la qualité des repas, des produits bio, des circuits courts.

Le Maire remarque que cela arrive à point nommé pour notre projet de cantine scolaire. Nous devons chercher un prestataire pour la fourniture des repas dès que les travaux seront achevés. Virginie signale que la livraison en repas chauds ou froids est possible dans la future configuration de la cuisine.

La forme juridique de la structure n'est pas encore connue (syndicat comme le Sirescol de Lanvollon...), l'étude de faisabilité nous éclairera sur de nombreux points.

Le Maire propose de voter :

### **A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'étude de faisabilité d'une cuisine centrale.**

### **Arrivée de Camille Mathécade à 19h30**

#### Présents :

LE SEGUILLON Yvon, BERTRAND Régis, LE COADOU Virginie, ROUZES Bernard, FLOURY Albert, JEZEQUEL Alain, MATHECADE Camille, LE MAREC IACONELLI Rose Marie, LE ROUX Alain, MOISAN Michel, LE LAY Sandrine, FLOURY Myriam, Elodie CLOUIN, LE QUERE Anne Lise.

Excusé : Gilbert LE HOUEROU procuration à Yvon LE SEGUILLON

Secrétaire de séance : LE QUERE Anne Lise

### **POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE/TRAVAUX A L'ECOLE/ACHAT DE JEUX POUR LA COUR DE RECREATION :**

Virginie Le Coadou, adjointe aux affaires scolaires, fait le point sur la rentrée scolaire.

Le nombre d'enfants est de 82 dans le RPI Trédarzec/Pouldouran : à Trédarzec 42 enfants, à Pouldouran 40 enfants. Le protocole sanitaire est le même que fin juin avec un accueil des parents dans la cour, les enfants sont regroupés par classe dans la garderie, la cantine et le car scolaire pour éviter le brassage. La désinfection est faite une fois par jour sur les deux sites.

#### **Travaux réalisés durant l'été :**

- Installation d'une main courante dans l'escalier menant au dortoir par l'entreprise Séverine Beauverger pour un coût de 803 euros HT
- Couverture du futur restaurant scolaire par l'entreprise Ropers pour 36 369 euros HT
- Raccordement à l'assainissement collectif par l'entreprise Le Jolu pour 3 254 euros HT

#### **Achat de jeux pour la cour de récréation :**

Virginie Le Coadou présente trois devis de jeux pour la cour de récréation, les anciens jeux ont 15 ans et ne sont plus en bon état et aux normes actuelles.

Après présentation des trois devis (Eden.com, Nathis et Synchronicity), il est procédé au vote :

A l'unanimité le conseil municipal choisit le devis de Synchronicity de Guidel pour un montant de 13 094.85 euros HT (une cabane pour une capacité de 15 enfants, 2 jeux à ressort, un banc, une table et un panneau « règlementation »).

### **CONVENTION DU RPI TREDARZEC/POULDOURAN :**

Virginie La Coadou fait part du rendez-vous qui a eu lieu cet été entre les élus de Trédarzec et ceux de La Roche Jaudy-Pouldouran. Cet entretien avait pour but d'évoquer l'avenir du RPI Trédarzec/Pouldouran suite à la fusion de Communes et création de la Commune nouvelle La Roche Jaudy depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. De plus, depuis les élections municipales de mars 2020, le signataire de la précédente convention, Hervé Lintanf, n'est plus Maire délégué de Pouldouran.

Suite à nos échanges, le Maire assure que nous pouvons aborder l'avenir sereinement. Jean-Louis Even, Maire de la Commune nouvelle de La Roche Jaudy, et Renaud Merlé, Maire délégué de Pouldouran ont fait part de leur souhait de voir perdurer le RPI et l'école sur le site de Pouldouran.

A l'issue à cette rencontre, les Secrétaires Généraux de La Roche Jaudy et Trédarzec ont retravaillé la convention relative au fonctionnement du RPI Trédarzec/Pouldouran afin de simplifier les écritures comptables entre les deux Collectivités et les Communes sans école (Kerbors, Troguery...).

La convention jointe en annexe est présentée au Conseil Municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte la nouvelle convention du RPI Trédarzec/Pouldouran.

## **PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL :**

Nous avons reçu en date du 21 juillet 2020, un courrier du Conseil Départemental présentant le plan de relance départemental. En période la crise sanitaire liée au COVID19, le département a souhaité relancer l'activité économique grâce à un fonds d'investissement exceptionnel à destination des Communes, doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la période 2020-2021.

Les projets communaux doivent être inférieurs à 200 000 euros HT, le taux de de subvention va de 25 % à 80 % en fonction de l'ampleur du projet. Les travaux doivent se dérouler rapidement.

Bernard ROUZES, adjoint au maire chargé des travaux, propose de présenter la démolition et le désamiantage du hangar Rue de Kermaec. En effet, la Commune a fait l'acquisition d'une parcelle de 1349 m<sup>2</sup> sur laquelle se trouve un hangar de 400 m<sup>2</sup>. Il convient de démolir ce hangar avant de prévoir la viabilisation de lots constructibles (parcelle jouxtant le lotissement communal de la Gare). Plusieurs devis ont été demandé auprès d'entreprises spécialisées :

- Le Cardinal 24 950 € + consignes Covid 1070 € = 26 020 euros HT
- SNT Nicol avec consignes Covid = 25 606 euros HT
- Lavigne-EIMH = 29 582.50 euros HT
- 

**Il est procédé au vote, à l'unanimité :**

- **Le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du plan de relance départemental d'un montant de 80 % pour les travaux de démolition et désamiantage du hangar avant viabilisation des lots.**
- **Le conseil municipal retient l'offre de prix de l'entreprise SNT Nicol de Ploufragan pour un montant de 25 606 euros HT, travaux à réaliser avant décembre 2020.**

## **DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL :**

Bernard ROUZES, adjoint au Maire chargé des travaux, présente l'appel à projets de la Dotation de Soutien à L'Investissement Public Local (DSIL). Par courrier daté du 31 juillet 2020, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a présenté la volonté du gouvernement d'accompagner la relance dans les territoires. En plus des 2 milliards d'euros de dotation de soutiens aux investissements, notamment la DETR, une enveloppe consacrée à la DSIL est dotée d'un milliard d'euros supplémentaire par la 3<sup>ème</sup> Loi de finances rectificative. Un appel à projet supplémentaire est donc ouvert jusqu'au 14 septembre 2020. Les travaux doivent s'inscrire dans une des 3 thématiques prioritaires :

- Transition écologique
- Résilience sanitaire
- Préservation du patrimoine public historique et culturel

Des travaux sont à envisager sur le mur d'enceinte de l'église, à proximité de la croix du 18<sup>ème</sup> siècle, inscrite à l'inventaire des Monuments Historique depuis 1927 Le mur a besoin d'être rejointoyé, le montant estimatif des travaux s'élève à 8 547.71 euros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DSIL à hauteur de 80 % des travaux sur le mur en pierre de l'église sous la croix classée MH.

### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :**

Bernard ROUZES présente les travaux sur les bâtiments communaux durant l'été.

- Cloches de l'église : 1 746 euros HT par Art Camp
- Descente de gouttières et solin 506 euros HT par Erwan Ropers
- Elagage sur les voies communales 14 000 euros par Joseph Morice
- Destruction de nids de frelons asiatiques : 15 nids pour un montant de 880 euros TTC
  
- **Marquage au sol, peinture routière 5 274.86 euros TTC par LTC**

**Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à facturer la somme de 1000 euros TTC à La Sade et 1000 euros TTC à Le Du au titre de leur participation à la remise en état de la voirie après les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable.**

Accord unanime du Conseil Municipal.

### **COMMISSIONS THEMATIQUES A LANNION TREGOR COMMUNAUTE :**

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de pôle s'est tenue à Kerantour le lundi 31 août à 17h30 afin de faire le point sur la participation des élus de la presqu'île aux commissions thématiques de Lannion Trégor Communauté. Il est conseillé de ne participer qu'à une seule commission, car les réunions peuvent se tenir le même jour.

Suite à cet échange, les élus volontaires se sont positionnés sur les commissions suivantes :

Yvon Le Séguillon, Maire : commission 3 « service à la population »  
Alain Le Roux, conseiller municipal : commission 4 « mobilités, habitat, énergie »  
Gilbert Le Houérou conseiller délégué : commission 6 « culture, patrimoine, équipements sportifs »

Pas d'autres candidats au sein des membres du Conseil Municipal.

Accord unanime.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :**

- VU** le Code des Collectivités Territoriales ;
  
- VU** le Code des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C alinéa IV qui prévoit la création, au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
  
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 23 juillet 2020, portant mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

- CONSIDERANT** que le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensation l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de compétences ;
- CONSIDERANT** que chaque conseil municipal dispose d'un représentant au sein de cette commission ;
- CONSIDERANT** que les représentants sont désignés par les conseils municipaux des communes membres ;
- CONSIDERANT** que la commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres ;
- CONSIDERANT** que la commission peut faire appel à des experts ;

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

**DESIGNE** Monsieur Yvon LE SEGUILLON, Maire de Trédarzec représentant titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Lannion-Trégor Communauté.

#### **REPORT DU REPAS DES ANCIENS ET LOCATION DE LA SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire rappelle que traditionnellement le repas des anciens de la Commune se tient mi-octobre. En raison de l'épidémie de COVID19, il propose le report à une date ultérieure de ce moment convivial qui réunit les habitants de + de 66 ans autour d'un repas à la salle des fêtes. Les personnes concernées sont un public à risque, il serait imprudent de les réunir dans une salle où on ne peut pas respecter la distanciation.

La location de la salle des fêtes pose également question car elle sert de cantine scolaire. On ne peut garantir une parfaite désinfection entre les locations privées du week-end et l'utilisation de la salle en réfectoire et des cuisines pour les enfants de l'école. Il est proposé au club des anciens de se réunir un mercredi par mois dans la salle des associations de la Mairie.

**A l'unanimité, il est décidé, en raison des conditions sanitaires, jusqu'à nouvel ordre :**

- **De reporter le repas des anciens programmé le samedi 17 octobre 2020**
- **De ne plus louer la salle des fêtes aux particuliers**

#### **DESIGNATION DES MEMBRES EXTERIEURES/COMMISSION COMMUNALE SOCIALE :**

Lors du Conseil Municipal du 10 juin 2020, les commissions communales ont été composées. Concernant la commission d'action sociale (ex CCAS), Monsieur le Maire rappelle qu'elle comporte des élus issus du Conseil Municipal :

- Rose Marie Iaconelli, Sandrine Le Lay, Bernard Rouzès, Myriam Floury, Michel Moisan, Alain Jézéquel, présidence Yvon Le Séguillon, Maire

Cette commission est également composée de membres extérieurs et 1 représentant de l'UDAF. Monsieur le Maire propose les membres extérieurs suivants :

- Guy Bodiou, Monique Hamon, Gérard Guivarch, Jean-Pierre Broudic
- Martine Bertrand en qualité de représentante de l'UDAF

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX :**

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

24 propositions de personnes sont attendues, à l'issue 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques. A l'unanimité, le conseil municipal propose la composition suivante :

Le Maire est membre de droit de la CCID et ne figure pas ci-dessous.

Camille Mathecade	Bernard Rouzès	Régis Bertrand
Le Coadou Virginie	Le Houerou Gilbert	Alain Jezequel
Alain Le Roux	Myriam Floury	Albert Floury
Elodie Clouin	Sandrine Le Lay	Michel Moisan
Yves Guegan	Yvon Turuban	Rose Le Marec Iaconelli
Anne Lise Le Quere	Martine Bertrand	Broudic Jean Pierre
Monique Hamon	Guy Bodiou	Gérard Guivarch
Michel Mathecade	Erwan Mall	Alain Le Bechec

## **BULLETIN COMMUNAL/CHOIX IMPRIMEUR/DRONE :**

**Bulletin communal :** Gilbert Le Houérou étant absent ce jour, Régis Bertrand, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rend compte du travail effectué sur le prochain bulletin communal, premier de la mandature. Les membres de la commissions communication se sont réunis plusieurs fois pour travailler le contenu et la présentation du bulletin communal. Trois devis ont été demandés auprès de Roudenn Grafik à Guingamp, Imprimerie Artisanale Paimpolaise et Impressions à Lannion. Le premier numéro devrait paraître en octobre. Ensuite la parution est prévue fin janvier et en juin.

Alain Jézéquel regrette la parution prévue en juin et préférerait une parution fin septembre pour faire une place importante à l'école (effectifs de rentrée, photos des classes, travaux...), en janvier cela n'aura plus beaucoup d'intérêts.

**Il est proposé de retenir le devis de Impressions pour un montant de 1795.55 euros HT (24 pages + couverture, quantité 600 exemplaires).**

**Il est procédé au vote :**

**Pour : 14**

**1 abstention : Alain Jézéquel**

**Drone :** Régis Bertrand propose de faire des photos aériennes avec un drone. Cela permettra de faire une vidéo sur la Commune, d'enrichir le site internet et la présentation des vœux et mettre en place une photothèque et d'étudier l'évolution de la Commune sur plusieurs années. Trois devis ont été demandés :

- Armor drone de Locoal Mendon 790 euros TTC
- Bruno Torrubia de Pleubian 680 euros TTC
- Association Images d'En Vol de Trévou Tréguignec 600 euros TTC

Il est proposé de retenir le devis de l'association Images d'En vol. Plusieurs points de décollage du drone ont été choisis : Saint Votrom, Le Carpont, Traou Meur, Le Cosquer, Le Bourg, Crech Urustal. L'association Images d'En Vol propose également des stages de pilotage de drone, cela serait intéressant pour le conseil des jeunes.

- **A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le devis de l'association Images d'En Vol pour un montant de 600 euros TTC.**

### **DESIGNATION D'UN VEILLEUR POUR LA MISSION LOCALE :**

Monsieur le Maire rappelle que Rose Marie laconelli a été désignée déléguée titulaire à la mission locale des Côtes d'Armor, Virginie Le Coadou suppléante, lors du Conseil Municipal du 10 juin 2020.

Rose Marie laconelli indique qu'elle a participé à une première réunion organisée par la mission locale des Côtes d'Armor.

Il convient de désigner un veilleur au sein du conseil municipal. L'objectif est de tisser une toile la plus dense possible sur le territoire de la mission locale ouest Côtes d'Armor. La mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement est global et prend en compte l'ensemble des questions que se posent le jeune : orientation, formation, emploi, mobilité, logement, santé, accès aux droits...

**Monsieur le Maire propose de nommer Rose Marie laconelli, conseillère déléguée en charge des affaires sociales et déléguée titulaire à la mission locale : veilleur pour la mission locale.**

**Accord unanime des membres du Conseil Municipal.**

### **PROJET DE CAVURNE AU CIMETIERE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de caverne a été exprimée en Mairie suite à un décès. Au cimetière de Trédarzec les concessions portent sur des tombes pour inhumation et des cases au columbarium. De nombreuses communes environnantes disposent déjà de cavernes, cela permet de disposer l'urne funéraire dans un petit caveau et de mettre un petit monument funéraire. Certaines familles préfèrent ce type de tombe pour se recueillir, elles peuvent la fleurir et disposer des souvenirs.

C'est une évolution des souhaits des familles de défunts que l'on doit prendre en compte. Le Maire demande l'autorisation de lancer une étude et faire un devis auprès d'une entreprise locale.

**Accord unanime des membres du Conseil Municipal.**

Il sera rendu compte prochainement des suites des études et devis.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **La doyenne** de la Commune Madame Yvonne Launay née Croc a fêté ses 100 ans le 15 août, une visite lui a été rendue dans sa maison du Cosquer à Trédarzec en présence d'élus, de la presse locale et de ses aides à domicile.
- **Inventaire du patrimoine à Trédarzec :** Monsieur le Maire a reçu Marie Rachine de Lannion Trégor Communauté qui va débiter l'inventaire du patrimoine (bâties publics et privés qui représentent un intérêt patrimonial). Cet inventaire est réalisé à l'échelle du territoire de Lannion Trégor Communauté et contribuera à appuyer la candidature au Label « Pays d'art et d'Histoire ». Une conférence de presse est prévue le jeudi 10 septembre à 18 heures en Mairie, une réunion publique aura lieu fin septembre en Mairie pour informer la population.

La séance est levée à 21 heures.